AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1442
FR0000120404-FS0695

18 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2023, la société Rubyrock Capital Co., Limited[1] (RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower, 200 Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 septembre 2023, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société ACCOR et détenir 26 332 156 actions ACCOR représentant 50 170 480 droits de vote, soit 9,94% du capital et 14,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).

[2] Sur la base d'un capital composé de 264 893 842 actions représentant 336 312 427 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.